

## DOCUMENTS PERMETTANT LE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

### Mode de transmission de ces documents :

- Via [l'Espace Familles](#) lors de la « mise à jour de votre dossier famille ». **Etape obligatoire pour pouvoir réserver les activités.**
- Dans la boîte aux lettres de la Mairie (3 place François Mitterrand) dans une enveloppe portant les mentions suivantes : « à destination du service scolaire » puis « nom et prénom de votre/vos enfants »

### La date limite d'envoi des documents :

- Le 31 août 2022

**A défaut de transmission des documents de calcul du quotient dans le délai imparti, le tarif maximum sera appliqué.**

### Liste des documents à fournir :

- L'avis ou les avis d'imposition 2021 sur les revenus de 2020 de chaque adulte composant le foyer,
- Le dernier bulletin de salaire de chaque adulte composant le foyer
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (assurance habitation ou dernière taxe d'habitation ...)

**Les documents transmis dans la boîte aux lettres de la Mairie ne doivent être que des photocopies.**

**Tout dossier incomplet ne sera pas traité.**

Le Service des affaires scolaires  
[espace\\_familles@livry-gargan.fr](mailto:espace_familles@livry-gargan.fr)  
Tél : 01.41.70.88.00

### **Horaires d'ouverture :**

Le lundi de 8h30 à 11h30 (uniquement du 18 juillet au 22 août 2022) et de 13h30 à 17h (toute l'année).

Les mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h (toute l'année).

Le jeudi de 13h30 à 17h (toute l'année).

Le samedi de 8h30 à 12h (à partir du 27 août 2022).